Le capitalisme est-il moral ? André Comte-Sponville Le livre de poche, 6 euros ISBN 978-253-11722 -3

La sortie en poche du livre « le capitalisme est-il moral ? » d'André Compte-Sponville est l'occasion de redécouvrir ce petit ouvrage dont le succès fut pour le moins inattendu pour un ouvrage aux limites de l'économie et de la philosophie. Peut-être est-il nécessaire de dire qu'il provient essentiellement de conférences données par l'auteur, universitaire et grand spécialiste de Montaigne, devant des représentants du mouvement patronal. L'auteur s'interroge tout d'abord – et légitiment – sur le retour des questions éthiques dans nos sociétés. Il y voit principalement deux raisons : la fin des grandes idéologies qui structuraient notre vision de l'avenir et l'essoufflement du fait religieux, du moins dans la pensée occidentale. Face à la victoire apparemment sans limite du capitalisme, des questions existentielles apparaissent sur ses finalités, ses enjeux, ses conséquences. Ces questions traversent aussi ce qu'il est convenu d'appeler la société civile et les religions constituées. D'où l'urgence pour l'auteur de mettre un peu de clarté dans tout cela. Il reprend donc la distinction classique entre différents « ordres » qu'il serait ridicule – écrit-il en citant Blaise Pascal! – de confondre :

- l'ordre techno-scientifique, celui des choses matérielles, et donc aussi celui de l'économie :
- l'ordre politico-juridique, celui des lois et des gouvernements ;
- l'ordre de la morale, celui des grandes règles de la vie en société ;
- enfin l'ordre de l'éthique, qui fonde nos convictions les plus personnelles.

Bien entendu, il ne peut y avoir totale cohérence entre les différents ordres. Et des questions à traiter dans un ordre ne peuvent l'être dans un autre. Ainsi la question sur le caractère moral du capitalisme n'a pour l'auteur aucun sens. Ce que l'on demande aux entreprises, aux hommes et aux femmes qui les dirigent ou bien à ceux et celles qui y travaillent, c'est d'être le plus efficace possible pour répondre à la finalité propre de leur ordre, c'est-à-dire la satisfaction des besoins de leur clientèle au meilleur coût. C'est à l'ordre « supérieur », l'ordre politico-juridique, de limiter ou d'orienter cette activité afin qu'elle soit conforme aux lois et aux règlements. Ces lois - fruits dans une démocratie de la souveraineté du peuple - sont évidemment le reflet d'une morale, historiquement et socialement datée. Et qui s'inspire de principes éthiques qui évoluent lentement. Ainsi André Comte-Sponville peut-il relever les contradictions des patrons qui s'interrogent sur ce qu'on appelle l'éthique des affaires ou la responsabilité sociale des entreprises. Aux yeux du philosophe, ce souci de la part de ses interlocuteurs relève d'une tentative maladroite d'autojustification ou d'une grande naïveté, le profit restant la finalité première - sinon exclusive - de l'entreprise. Sans doute Comte-Sponville a-t-il souvent raison? Mais peut-on satisfaire de cette réponse, et penser que c'est à la seule action politique de limiter ou de corriger les effets du capitalisme ?

L'auteur serait peut-être surpris d'apprendre qu'il renoue ainsi avec la formule désormais célèbre de l'économiste américain Milton Friedman qui, répondant à une question sur la finalité de l'entreprise, disait : « the business of the business is the business ». En bref, l'entreprise ne doit pas avoir d'autres préoccupations que de faire de l'argent. Milton Friedman – en apôtre du libéralisme – ne souhaitait pas non plus que l'État intervienne dans la société, ce qui n'est pas le cas d'André Comte-Sponville, qui se fait l'avocat d'un État plus redistributif et d'une société plus solidaire. Une forme de social-démocratie moderne, qui redistribue les fruits de la croissance selon des critères démocratiquement définis!

On peut cependant regretter que soit ainsi écarté d'un « revers de plume » par André Comte-Sponville tout un courant de pensée qui vise à concilier activité économique et éthique. Non pas forcément de l'extérieur, en s'en remettant aux bonnes mannes d'une action publique de plus en plus privée de moyens, ou à une hypothétique révolution sociale. Mais de l'intérieur même des entreprises et autres organisations (y compris l'État), grâce à une prise de conscience des différents acteurs et à la mise en place de mécanismes régulateurs. Nous en voulons pour preuve la notion de « partie-prenante » désormais incontournable chez les théoriciens du management. Ou bien la réflexion actuelle sur le développement durable, avec le souci de trouver à l'intérieur de l'entreprise des modes de gestion qui concilient des objectifs d'efficacité économique, de protection de l'environnement et de justice sociale. C'est l'objet d'ailleurs d'un ouvrage récent intitulé « les fondements de l'entreprise, construire une alternative à la domination financière », de Daniel Bachelet (éditions de l'Atelier) dont la lecture – en contrepoint des réflexions d'André Comte-Sponville – semble s'imposer.

Pierre Vinard